63e ANNEE — N° 132

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 1923

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....			0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		1 fr. 25
» 2e page	(— d° —).....		2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pour remédier au chômage l'Angleterre va-t-elle recourir au protectionnisme économique ? — Les armements du Reich : une mise en demeure de l'Entente à Berlin. — Pour prévenir une restauration monarchique allemande. — Un bilan « impartial » de la politique de résistance. — Que signifient ces importants achats de l'Allemagne ?

On sait que les dirigeants britanniques éprouvent les plus vives préoccupations quant à la crise du chômage qui sévit en Grande-Bretagne avec une intense acuité depuis la fin des hostilités.

Ils cherchent de tous les côtés un remède à une situation vraiment alarmante.

Récemment, nous l'avons vu, ils ont pensé un moment demander un remède à l'inflation monétaire.

Ce projet a été vite abandonné et, aujourd'hui, c'est du côté du protectionnisme qu'on tente la voie du salut.

M. Baldwin en est venu à estimer que seule la politique protectionniste est capable de remédier au chômage et à la stagnation des affaires britanniques.

De fait, il multiplie ces jours derniers les manifestations en faveur de ce qu'on nomme le *nationalisme économique*, mais qu'on appellerait plus exactement l'*impérialisme économique*.

Plymouth, Swansea l'ont entendu développer sa thèse désormais favorite. Mais c'est peut-être à Manchester qu'il a le mieux défini son programme.

Voici un des passages les plus expressifs de son discours :

« Mon idéal, déclare-t-il, c'est de voir un grand empire qui puisse sauvegarder le *standard of life* de ses propres citoyens, qui rende service au monde entier (*sic*), qui maintienne le libre-échange à l'intérieur de ses frontières, qui établisse sur « ses » mers (*sic*) la circulation des voyageurs et des marchandises d'une manière aussi libre que la circulation qui se fait en Amérique sur les chemins de fer, et dans lequel tous les citoyens puissent se considérer comme n'ayant qu'une nation, qu'un pays et qu'un foyer. »

M. Baldwin rêve donc de faire de l'empire britannique, au point de vue économique, une sorte d'Etats-Unis du monde.

De fait, il ajoute :

« Ce que l'Amérique a pu faire, l'empire britannique pourrait le faire. Nous avons autant de capacités que les Américains, et nous avons peut-être de plus grandes ressources en matières premières. Nous pourrions réaliser une telle tâche, en assurant la liaison économique de toutes les parties de l'empire. Les forces économiques sont les plus puissantes dans le monde aujourd'hui. Aucun des Dominions ne peut espérer s'enfermer dans son propre isolement. S'ils ne prennent pas des mesures pour se lier ensemble économiquement, les lois de la gravitation économique agiront et ils seront entraînés dans quelque orbite économique plus puissante, au lieu de rester dans la nôtre, et alors, la Grande-Bretagne perdrait pour toujours l'occasion de s'assurer ce qui pourrait devenir pour nos marchandises le plus grand marché du monde. »

Ce plan dominateur exposé, M. Baldwin a posé les premiers jalons de sa politique : 1° *Taxe sur les produits manufacturés et spécialement sur les importations* qui, par leur contre-coup, créent du chômage en Angleterre ; 2° Préférence accordée par tarifs spéciaux aux Dominions ; 3° Aucune taxe sur les céréales ou la viande ; 4° Aide à l'agriculture et extensions des terres labourables ; 5° Réforme et coordination des diverses assurances sociales (vieillesse, maladie et chômage).

On voit que l'essentiel de ce programme consiste en l'établissement de tarifs protecteurs contre l'importation des produits manufacturés, avec cadeau d'un tarif préférentiel aux Dominions.

La menace économique sur l'Europe n'est même pas déguisée.

⁂

Le 3 octobre dernier, la Conférence des Ambassadeurs adressait au gouvernement allemand, par l'entremise du chargé d'affaires à Paris, une lettre lui faisant savoir que des mesures devaient être prises sans retard pour permettre à la Commission militaire interalliée de contrôle d'exercer sans entraves le mandat qu'elle tient du traité de Versailles

Le gouvernement de Berlin ne crut pas devoir répondre à cette notification.

Dans ces conditions, la Conférence des Ambassadeurs lui fit tenir, à la date du 3 novembre, une nouvelle note, d'un caractère plus catégorique, invitant le gouvernement du Reich à faire connaître aux Alliés avant le 10 novembre, quelles mesures il compte prendre pour que la commission de contrôle pût exercer en toute liberté ses fonctions.

Par ailleurs, le général Nollet a regagné ces jours derniers Berlin et, dès son arrivée, a signifié au Chancelier que l'Entente exige la reprise immédiate du contrôle par les officiers de la Mission Interalliée, qui exerceront leurs fonctions en uniforme et dont les opérations s'étendront à toute l'Allemagne, y compris la Bavière.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, ces nouvelles ont suscité les plus vives protestations de la part des milieux réactionnaires et militaristes.

Le *Tag* en particulier conseille même au gouvernement d'opposer un refus à la nouvelle mise en demeure de l'Entente.

⁂

Nous écrivions l'autre jour que la France ne saurait assister impassible et indifférente au rétablissement de la monarchie en Allemagne non plus qu'à l'instauration d'une quelconque dictature réactionnaire et militaire.

Nous ne pensions pas si bien prévoir !

De fait, le gouvernement français vient de signifier à Berlin qu'il ne tolèrera pas l'établissement d'un régime dictatorial en Allemagne.

C'est là une sage mesure de prudence : depuis des mois, les partisans d'une dictature militaire s'en vont répétant qu'ils se refusent à reconnaître le traité de Versailles et qu'il sied d'entreprendre une guerre de revanche contre la Franc.

Dûment et explicitement averti, le gouvernement français eût été impardonnable de laisser faire.

Et voyez l'opportunité de la démarche française : au moment même où Paris agissait à Berlin, Munich s'offrait un coup d'Etat et faisait du général nationaliste Ludendorff le chef suprême de la Bavière.

Est-ce le signal d'une dictature militaire en Allemagne ?

Il n'est pas impossible.

Dans tous les cas, la plus grande vigilance s'impose.

⁂

« Rien de plus simple et de plus franc que la politique de la France, déclarait M. Poincaré dans son discours de Nevers. Nous n'avons aucune arrière-pensée. »

C'est la vérité même.

En nous prêtant de sombres arrière-pensées, en essayant de soulever l'opinion mondiale contre nous, en se cramponnant à l'espoir de nous faire lâcher prise, les Allemands ont seulement retardé leur inévitable capitulation.

Mais à quel prix !

Dans les *Socialistische Monatshefte* du 19 octobre, M. Ludwig Quessel s'est chargé d'établir à notre usage le lamentable bilan de la politique allemande.

Nous citons textuellement :

« Il n'est pas douteux que la politique de non-exécution a coûté au peuple allemand dix fois plus que l'exécution. On peut évaluer le montant des frais résultant jusqu'à présent de la non-exécution à 25 milliards de marks-or, alors que la France demande en tout 26 milliards après la compensation éventuelle des dettes interalliées. La non-exécution a empêché tout essor, a mis le mensonge et la corruption au premier plan, a mis la haine et l'irritation au cœur des masses que l'impôt d'inflation a réduites au désespoir. »

Et plus loin :

« Gardons-nous de retomber dans les errements d'autrefois. La non-exécution a conduit l'Allemagne au bord de l'abîme de la dissolution. Ce n'est qu'en exécutant le traité, en réparant véritablement le mal fait pendant et après la guerre, que l'Allemagne pourra sauvegarder son unité. Ce n'est qu'en prélevant des contributions sur les classes possédantes et en intensifiant le travail, aux fins des réparations, que l'on pourra combattre la détresse et la misère de la masse de la population. »

Voilà du moins un Allemand clairvoyant et courageux : non seulement, il discerne les fautes commises par les dirigeants du Reich, mais n'hésite pas à les dénoncer.

Que les « dénonciations » de ce genre, se multiplient et le peuple allemand finira bien par être édifier sur l'*heureuse* direction de ses mauvais bergers !

⁂

Maintes fois, nous avons dénoncé les dangers de la renaissance maritime allemande.

Ce danger n'a nullement échappé à M. Poincaré qui, dans son discours de Brive, a mesuré le progrès que réalise chaque jour l'Allemagne ; et, pour étayer son jugement, le Président du Conseil faisait appel aux statistiques maritimes, notamment à celle du Canal de Suez.

Aujourd'hui, de nouvelles statistiques, d'origine américaine, nous parviennent, qui ne laissent pas de causer étonnement et inquiétude.

Le bilan du commerce extérieur des Etats-Unis pour le mois d'août établit que l'Allemagne fut pendant ce mois comme d'ailleurs depuis le début de l'année, le principal acheteur de coton brut aux Etats-Unis (500.646 balles d'une valeur de 72.566.000 dollars).

De même l'Allemagne vient en tête des exportations de cuivre pour une valeur de 17.200.000 dollars.

Pour les autres métaux, d'ailleurs, l'Allemagne figure parmi les principaux clients des Etats-Unis

On peut se demander comment et dans quel but l'Allemagne accapare ces produits, dont la destination échappe.

Si le peuple allemand était ruiné, autant qu'il se plaît à le proclamer, il serait dans l'impossibilité d'effectuer à l'extérieur des achats d'une telle importance.

Quoi qu'il en soit nous avons raison de ne point nous émouvoir des lamentations comme de nous méfier des desseins de notre ancienne ennemie.

M. D.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

M. Stresemann perd-il du terrain ?

L'entretien confidentiel que le chef des nationalistes M. Hergt a eu, avec le chancelier, a donné naissance à de nombreuses interprétations.

Le « Vorwaerts » déclare que M. Stresemann perd, chaque jour, un peu plus de terrain dans son propre parti. On cite comme candidats populistes à la succession de M. Stresemann, les députés Heinze ou Scholtz, président actuel de la fraction.

Les généraux russes au secours de l'Allemagne

On mande de Riga, au « Times », que des agents soviétiques passent constamment par Riga pour se rendre en Allemagne où ils vont inciter les communistes à déclencher la révolution. Plusieurs généraux révolutionnaires russes se trouvent actuellement à Moscou où ils se tiennent prêts à partir pour l'Allemagne, lorsque le moment sera jugé opportun, mais on ne se propose pas d'envoyer des troupes. De grandes quantités de céréales sont expédiées de Russie en Allemagne.

Les édifiantes « fantaisies » des nationalistes

Suivant le « Vorwaerts », le général Von Lossow aurait fait, ces jours derniers, les déclarations suivantes à un député du Reichstag : « Il est nécessaire que le régime de M. Von Kahr s'étende à tout l'Empire. Un gouvernement de droite une fois arrivé au pouvoir, déclarera la guerre à la France et le monde entier accourra au secours de l'Allemagne. »

Le « Vorwaerts » fait remarquer que ces fantaisies rentrent bien dans le cadre des conceptions nationalistes.

Plus de 20 milliards or allemands en Hollande

Un banquier hollandais, de passage à Paris, a déclaré, au cours d'une interview, qu'il estimait à un minimum de 20 milliards or les capitaux allemands abrités en Hollande.

« Le compte est difficile à établir, a-t-il dit, car depuis la paix une vingtaine de banques allemandes sont venues installer leurs succursales autour de Dammag, notre place de la Bourse, et ce sont elles qui, depuis cette époque, ont traité la majeure partie des affaires bancaires de l'Allemagne. Je ne vous citerai qu'un chiffre qui vous donnera une idée de l'importance des spéculations engagées. La semaine dernière, un de ces établissements, qui n'est pas le plus riche, avait une position de 165 millions à la baisse sur le franc français. »

Pas de dictature militaire

En ce qui concerne l'établissement d'une dictature réactionnaire et militaire en Allemagne, on pense que l'ambassadeur de France à Berlin fera la démarche tendant à déclarer que la France ne tolèrera pas la création d'un pareil régime, c'est par un télégramme très net que M. Poincaré a chargé notre ambassadeur de le dire au gouvernement allemand.

La Bavière en armes

La ville de Cobourg, quartier général des irréguliers bavarois, est remplie de membres d'Associations militaires. La plupart des irréguliers sont des jeunes gens n'ayant guère plus de 20 ans. Quelques-uns portent sur leur brassard les mots « police secrète ».

La police bavaroise forme en effet le noyau des troupes massées près de la frontière thuringienne et qui comprendrait 4 à 5.000 hommes bien armés, disposant d'automobiles de liaison, de canons, de mitrailleuses et de munitions en abondance.

La Bavière veut rester allemande

M. Préger, chargé d'affaires bavarois à Berlin, a fait les déclarations suivantes au correspondant berlinois de la « Gazette du Soir », à Munich et Augsbourg :

« La Bavière ne veut pas la guerre avec l'Empire. On injurie la Bavière en lui prêtant l'intention de vouloir pactiser avec la France et de vouloir créer un Etat catholique en collaboration avec l'Autriche allemande. Nous sommes Allemands et resterons Allemands.

« Nous voulons uniquement sortir de la misère ; il faut mettre fin aux conquêtes de la révolution ; il faut que le principe fédéraliste triomphe sur la constitution de Weimar. »

Les démarches relatives au Kronprinz

La Conférence des ambassadeurs a décidé, de faire une démarche auprès du gouvernement hollandais pour l'inviter à ne pas laisser le kronprinz quitter son territoire, ainsi qu'auprès du gouvernement allemand pour l'inviter à ne pas laisser entrer en Allemagne celui-ci, en raison du fait qu'il est porté sur la liste des coupables réclamés par les gouvernements alliés.

L'ex-Kronprinz ira-t-il en Suisse

L'ex-kronprinz allemand serait, dit-on, autorisé à passer les vacances d'hiver à Saint-Moritz, avec sa femme et ses enfants.

Les autorités fédérales suisses, sondées à ce sujet, ont déclaré qu'elles ne mettraient aucun obstacle à son entrée en Suisse.

On sait qu'avant la guerre l'ex-kronprinz et sa femme allaient régulièrement à Saint-Moritz pour les sports d'hiver.

Coup d'Etat à Munich

Ludendorff dictateur du Reich

Dans une salle de la Burgerorau, à Munich, avait lieu une manifestation patriotique. Le commissaire de Kahr a donné lecture, au milieu de vifs applaudissements de l'auditoire, d'un manifeste à la nation allemande contre le marxisme.

M. de Kahr venait de terminer son discours, lorsque le chef des nationalistes socialistes Hitler a pénétré dans la salle à la tête de 600 hommes et déclaré que le gouvernement était renversé.

« Le nouveau gouvernement, a-t-il dit, est entre les mains du général Ludendorff qui devient chef suprême du pays lui-même. Hitler devient conseil politique du général Ludendorff. L'ancien chef de la police de Poechner, administrateur du pays ; le général de Lossow, ministre de la guerre. »

Les troupes ont occupé ensuite les différents quartiers de Munich et particulièrement les places.

Ce mouvement avait été prévu par le Gouvernement français qui avait avisé l'ambassadeur de France à Berlin, M. de Margerie, de faire connaître à M. Stresemann que les vœux de la France vont vers l'établissement en Allemagne d'une véritable démocratie.

Le coup d'Etat serait voué à l'échec

Autant qu'on en peut juger, le coup de force effectué par Hitler avec le concours de Ludendorff, qui au premier instant avait semblé ne pas devoir rencontrer de résistance en Bavière, se heurte à une opposition énergique. Dans ces conditions, se trouvant aux prises à la fois avec le gouvernement du Reich, avec les autres gouvernements de l'Allemagne du Sud (notamment avec celui de Wurtemberg) et avec une partie des Bavarois, Hitler et Ludendorff paraissent être placés dans une position assez périlleuse.

Von Kahr et Lossow contre Hitler et Ludendorff

M. von Kahr, le général von Lossow et le colonel Seisser ont déclaré que leur consentement à l'action entreprise par Ludendorff et Hitler leur a été imposé de force, mais qu'ils réprimeront le mouvement immédiatement.

Le gouvernement régulier aurait ressaisi le pouvoir

Une note officieuse de l'Agence Wolff annonce que, d'après des informations de Würzbourg, le coup d'Etat est considéré comme réglé.

L'ancien préfet de police de Munich, M. de Pœhner, l'un des chefs du mouvement, aurait été arrêté.

Tous les bâtiments publics de Munich seraient au pouvoir du gouvernement régulier.

Ludendorff et Hitler se seraient barricadés dans le ministère de la guerre.

Munich et toute la Bavière se tiendraient aux côtés du gouvernement régulier, auquel la Reichswehr serait également fidèle.

La Commission d'experts

On mande de Washington à l'agence Reuter :

Bien qu'on continue à observer la plus stricte discrétion dans les milieux officiels au sujet des conversations engagées entre MM. Hughes et Jusserand, on manifestait l'espoir d'arriver à concilier ultérieurement les points de vue français et américain en ce qui concerne l'enquête projetée sur les réparations.

EN ESPAGNE

Un des chefs des séparatistes catalans, M. Francesco Macia, député aux Cortès, actuellement réfugié à Perpignan, vient d'adresser un manifeste à ses compatriotes.

Ce document constitue une âpre critique de l'œuvre dictatoriale du général Primo de Rivera.

Il propose comme unique solution du problème ibérique le séparatisme, la constitution dans la Péninsule de trois Etats : Catalogne, Biscaye et Galicie, se réclamant du principe des nationalités et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Une note russe à la Pologne

On mande de Riga à l'agence Reuter :

« Suivant des nouvelles de Moscou, les Soviets ont envoyé au gouvernement polonais une note très vive contre les actes d'hostilité des autorités polonaises de la frontière, contre l'assassinat d'un commissaire de l'armée rouge en Volhynie, et contre l'expulsion de Pologne de citoyens de la République russe.

« La note russe exige des explications satisfaisantes et annonce que si ces explications ne sont pas données, les Soviets exerceront des représailles contre les Polonais habitant la Russie ».

Le froid et la neige

La neige est tombée à Gérardmer et à Bussang, et elle recouvre les hauteurs environnantes ainsi que les sommets du ballon d'Alsace et du Honneck. Le froid est vif.

Egalement le mauvais temps sévit dans le Roussillon, notamment dans les cantons montagneux où la neige a fait son apparition. A Mont-Louis et à Porte, le thermomètre est descendu jeudi matin à 10 degrès au-dessous de zéro.

Dans la région du col de Puymorens, la neige est tombée en si grande quantité que les communications entre les Pyrénées-Orientales et l'Ariège sont interrompues.

Une condamnation à mort

La Cour d'assises de l'Aude à condamné à mort le nommé Téréjou, sujet espagnol, 44 ans, qui avait assommé, à Saint-Hilaire, un cultivateur nommé Tonez.

Un complice nommé Ibanez, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

CHRONIQUE LOCALE

Il y a trop de fonctionnaires !!

Ces jours derniers, les journaux publiaient que la Commission pour la réduction du nombre des fonctionnaires avait présenté des conclusions au ministre des finances sous la forme d'un projet d'ordonnance, et qu'elle proposait une réduction d'un quart environ du nombre des fonctionnaires.

Et pour que cette réduction soit réelle, la Commission aurait même proposé que « tous les fonctionnaires ayant plus de 65 ans d'âge et dix ans de service seraient mis à la retraite d'office à partir du 1er janvier 1924. »

Nous ne saurions désapprouver la décision de la Commission : elle est juste. Avec moins de fonctionnaires il est certain que les affaires du pays ne s'en porteraient pas plus mal.

Mais c'est avec un scepticisme souriant que nous relatons la décision.

Tous les membres qui siègent dans cette Commission sont certainement, de bonne foi et de bonne volonté. Tous ont une exacte compréhension de l'intérêt du pays et tous, n'ont qu'un but, réaliser des économies. Chacun sait, en effet, qu'il faut en faire.

Mais supprimer des fonctionnaires, sur le papier, c'est facile à faire. Les rapports pleins de bon sens qui sont écrits pour cette suppression, démontrent que cette suppression s'impose.

Seulement, ce n'est pas d'aujourd'hui, qu'on en parle : il y a longtemps que d'autres commissions se sont occupées de cette question et qu'elles ont pris une décision identique.

Quel est le résultat obtenu ? Aucun, parbleu. Et cela se comprend.

Quels sont les fonctionnaires que l'on va supprimer ? Il y en a beaucoup d'inutiles. On dit, notamment, qu'on les trouve dans les ministères.

Mais tous ces fonctionnaires ont des protecteurs puissants : ils protestent et leurs protestations sont entendues et écoutées.

Tenez, un seul exemple : la Chambre a voté la suppression des sous-préfets et des Conseillers de Préfecture, non pas une fois, mais 3 ou 4 fois.

Sous-préfets et conseillers de préfecture sont toujours en place et ils y resteront pendant longtemps encore, jusqu'à leur retraite.

En vérité, toutes ces décisions relatives à la suppression des fonctionnaires ne sont qu'une occasion pour ceux qui les prennent de faire des rapports, de les lire. C'est une façon de passer, de tuer le temps et d'avoir l'air de faire quelque chose.

Au fond, c'est de la pure plaisanterie. Et demain, comme aujourd'hui, il n'y aura, malgré la décision de la Commission, rien de changé. Les fonctionnaires seront toujours aussi nombreux et, si cela plaît à des politiciens influents, on en créera d'autres.

La suppression des fonctionnaires, c'est un article d'un programme électoral : mais c'est tout !

LOUIS BONNET.

Enregistrement

M. Louhelleur, receveur de l'enregistrement de 4e classe à Lacapelle-Marival est nommé à la 3e classe.

Au Barreau

Nous apprenons avec plaisir que M. Jean-Ernest Talou, Conseiller municipal de Lamagdeleine, membre de la Société d'agriculture, officier de complément, vient de passer avec

mention, les épreuves de licence devant la Faculté de Droit de Toulouse. Nous croyons savoir que M. Talou va se faire inscrire au tableau de l'ordre des avocats de notre ville.

Nous adressons à M. J. E. Talou nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Enregistrement

M. Bessières, receveur de l'enregistrement à St-Sauveur (Alpes-Maritimes), est nommé receveur à Montcuq, en remplacement de M. Pujol, nommé à Riscle (Gers).

Attributions d'immeubles

Par décret du 27 octobre 1923, sont attribués au département du Lot, par application de l'article 1er de la loi du 13 avril 1908, deux groupes d'immeubles sis à Montfaucon (Lot) respectivement connus sous la dénomination de « Petit Séminaire de Montfaucon » et de « Domaine de Vernel. »

Banquet des Agents du Trésor

Les Percepteurs du département du Lot se sont réunis à Cahors le dimanche 4 novembre courant.

A cette réunion, tenue à l'Hôtel-de-Ville, a été appelé le personnel de la Trésorerie Générale, des Recettes des Finances et des Perceptions.

Diverses questions intéressant l'Association et le cadre des agents du Trésor, ont été traitées.

Cette réunion a été suivie d'un banquet offert à M. Roumilhac, Trésorier Général, admis à faire valoir ses droits à la retraite, en témoignage des sympathies qu'il a su acquérir, et présidé par M. de Monzie, sénateur, maire de Cahors.

Cette fête de famille a été honorée de la présence de MM. Delport et Delmas, députés, de M. Tassart, 1er adjoint au Maire, de MM. les Receveurs des Finances de Gourdon et de Figeac, de M. Boucheron, Vice-Président de l'Association Générale des Percepteurs de France, et de M. Labro, Percepteur honoraire.

Au dessert, M. Cayssac, Percepteur de Souillac, Président de la Section du Lot, a pris le premier la parole pour saluer M. de Monzie, l'éminent sénateur, MM. Delport et Delmas, M. Tassard, et les remercier de la nouvelle preuve de sollicitude qu'ils donnent aux Comptables directs du Trésor.

Il a exprimé les regrets que l'absence de M. le Préfet, de MM. Loubet et Fontanille, sénateur, et de M. le Prince Murat, député, cause à tous les Percepteurs, et a clairement exposé la situation des Comptables directs du Trésor considérée au point de vue du traitement et de la responsabilité.

Il a rappelé ensuite combien tous regrettaient la retraite de M. Roumilhac, et a transmis à ce dernier leurs sentiments de respectueuse sympathie.

A cette manifestation, il a associé son collaborateur, M. Guillard qui a eu au personnel tout entier.

M. Hébrard, Receveur des Finances à Gourdon, a parlé ensuite. En son nom et au nom de son collègue de Figeac, il a remercié chaudement les Percepteurs de leur aimable invitation et il a assuré M. Roumilhac de toute sa sympathie et de tous les regrets que cause son départ.

A ces remerciements et à ces regrets, s'est joint M. Guillard parlant au nom du personnel de la Trésorerie Générale des Receveurs de Finances et des Perceptions.

M. le Trésorier Général très ému, a remercié en termes éloquents tous ses collaborateurs ainsi que les Parlementaires qui ont bien voulu se rendre à cette fête corporative.

A leur tour, MM. Delport, Delmas, et Tassart ont adressé à tout le personnel l'expression de leur sympathie, et, frappés de la situation faite actuellement aux Percepteurs, ont donné la promesse ferme de soutenir leurs justes revendications.

M. Boucheron a exposé dans toute leur ampleur les différentes questions qui intéressent la situation des comptables et a fait un vibrant appel à MM. les Parlementaires.

Enfin M. de Monzie, dans une improvisation aussi brillante que documentée, a démontré la nécessité du Cadre unique du Trésor et reconnu l'utilité de procéder à des réformes profondes de nature à permettre l'amélioration, à la fois de l'assiette sur l'impôt et de la situation du fonctionnaire chargé de la perception.

Elections consulaires en 1923

Avis de dépôt des listes électorales

Conformément aux prescriptions de la loi du 9 décembre 1883, la liste générale des électeurs du ressort du Tribunal de Commerce de Cahors est déposée au Greffe de ce Tribunal ainsi qu'au Greffe de chacune des Justices de paix des cantons de l'arrondissement de Cahors.

Les ayants-droit visés dans l'article 1er de la loi peuvent, jusqu'au dimanche 25 novembre 1923, inclus, exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit.

Communiqués

M. de Monzie, sénateur du Lot, vient de recevoir de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes la lettre suivante :

Paris, le 5 novembre 1923.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, comme suite à mes précédentes lettres, que j'ai adressé toutes instructions utiles au Directeur des Postes du Lot, en vue du fonctionnement du courrier automobile de Maurs-gare à Latronquière, à partir de la date d'ouverture du bureau de Saint-Cirgues.

Je suis heureux d'avoir pu, en la circonstance, donner satisfaction au désir que vous aviez exprimé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Illisible.

BATEAUX-LAVOIRS

Un grand nombre de blanchisseuses de Cahors sont en émoi. Elles sont menacées de n'avoir plus d'emplacement pour étendre le linge, la lessive faite.

Jusqu'à ce jour, les blanchisseuses qui font leur lessive dans la partie du Lot située en aval du Pont de St-Georges, avaient la commodité d'étendre le linge dans le jardin appartenant à l'hospice et loué à une maraîchère.

Ces jours derniers, celle-ci a résilié son bail et l'hospice a repris sa propriété. La location du jardin était payée 500 fr. par an par la locataire. Mais celle-ci partie, l'hospice en veut actuellement 2.000 francs. Les affaires sont les affaires. Si l'hospice ne loue pas ce jardin, elle le vendra ; si elle ne le vend pas, eh bien, parbleu, elle le gardera et paiera les impôts...

Mais tout cela ne fait pas l'affaire des blanchisseuses qui ont adressé une pétition à Messieurs de la Municipalité, à Messieurs les Conseillers municipaux pour qu'on mette un emplacement quelconque à proximité de la rivière pour étendre le linge lessivé.

Dans certaines villes, des emplacements sont prévus et accordés : dans d'autres villes, comme à Montauban, il y a des bateaux-lavoirs. Au lieu d'aménager deux appartements princiers dans l'Hôtel de Ville, on aurait pu, avec moins d'argent que ne coûte cet aménagement, établir un bateau-lavoir sur le Lot.

Les blanchisseuses sont aussi intéressantes que n'importe quelle catégorie de travailleurs : et les Conseillers municipaux qui aiment à porter du linge bien blanc, faux-col et manchettes bien blanches, sont très heureux que ces braves femmes fassent des lessives pour leur permettre de se présenter coquettement parés devant leurs concitoyens.

La demande qu'elles formulent est juste. Elles ont besoin d'un emplacement pour étendre le linge lessivé. Elles ne demandent pas qu'on leur en fasse cadeau : non, elles veulent payer la location de ce terrain, d'un terrain quelconque.

Leur demande mérite d'être prise en considération : un terrain pour étendre le linge, et pourquoi pas, la construction de bateaux-lavoirs !

L. B.

Pour les vins français

M. Chéron, ministre de l'Agriculture vient d'adresser à M. de Monzie une lettre concernant la situation faite aux vins français en Pologne.

L'abondance des matières ne nous permettant pas une publication *in-extenso* de cette note, nous en détachons les passages essentiels.

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos observations faites au cours d'un récent séjour en Pologne. Vous auriez constaté que l'interprétation donnée par les autorités polonaises à certaines clauses de l'accord commercial franco-polonais serait extrêmement préjudiciable à notre commerce d'exportation de vins. Pour remédier à cette situation, vous me suggérez de tâcher d'obtenir la constitution, à Varsovie, d'une Centrale des vins français inspirée du système qui fonctionne actuellement en Lithuanie.

« Je m'empresse de vous remercier de votre communication qui me donne confirmation des doléances formulées, au cours des derniers mois, par différents groupements économiques français relativement aux difficultés que crée à nos exportateurs la politique économique du gouvernement polonais. Cette situation n'est pas imputable à une interprétation particulière des clauses de la convention de commerce conclue le 6 février 1922 entre la France et la Pologne et mise en application le 20 juin de la même année. Ainsi que vous le savez, le bénéfice du tarif le plus favorable est accordé aux produits français à leur importation en Pologne. Mais, en ce qui concerne plus particulièrement les vins, la protection douanière assurée par le tarif minimum polonais, déjà très sensible, se trouve renforcée depuis le début de 1923 par les majorations de l'agio et des droits d'accise (droits de consommation intérieurs) qui tendent à rendre illusoires les concessions inscrites dans l'accord commercial précité.

« Quant à votre suggestion tendant à la création d'une Centrale vinicole à Varsovie, je ne vous dissimulerai pas que mon Département, d'accord en cela avec les autres Ministères intéressés et avec tous les groupements viticoles et commerciaux, s'est toujours déclaré opposé au principe du monopole de vente des vins à l'étranger.

« Quoi qu'il en soit, vous pouvez être assuré que je suis de très près la situation faite, dans les circonstances présentes, en Pologne, à notre commerce d'exportation des vins, et que je ferai, le cas échéant, tout ce qui est en mon pouvoir pour que les intérêts de notre viticulture y soient sauvegardés. »

⁂

Par ailleurs, M. de Monzie, ayant demandé à M. le Ministre du Commerce « si toutes démarches et diligences officielles ont été faites pour que le marché de la Chine soit effectivement ouvert à nos vins français. » M. Dior a répondu :

« Le Ministre du commerce se tient en liaison constante avec le Ministre des affaires étrangères ainsi qu'avec notre attaché commercial en Chine, pour sauvegarder dans chaque circonstance les intérêts des exportateurs de vins français, et rechercher les moyens propres à développer nos exportations vers ce pays.

« Notre attaché commercial a obtenu que les vins mousseux allemands soient taxés au même tarif que les vins de Champagne.

« D'autre part, dans les modifications du tarif douanier chinois, (transformation des droits et valeurs en droits spécifiques, surtaxe pour les articles de luxe) notre attaché commercial, en liaison constante avec le ministre du commerce, a toujours défendu avec le plus grand soin les intérêts de l'exportation française.

« En outre, une enquête a été faite auprès des chambres de commerce pendant le séjour de M. Khicht en France afin qu'il puisse connaître exactement les desiderata de nos exportateurs. »

Fête Nationale de l'armistice

A l'occasion de la fête du 11 novembre, un cortège composé des autorités civiles et militaires et des enfants des écoles, se formera, ainsi que nous l'avons annoncé, devant l'Hôtel de Ville, dimanche à 10 heures.

Ce cortège se rendra, d'abord, devant le monument Gambetta, ensuite au Monument des Mobiles et enfin sur les tombes des soldats morts pour la France.

A la même heure auront lieu les sonneries des cloches de toutes les églises.

Les Monuments publics seront pavoisés et illuminés le soir.

Le Maire invite ses administrés à s'associer à cette fête de la victoire et du souvenir en pavoisant et en illuminant leurs maisons.

Monument Bourseul

Liste de souscripteurs (*suite*)

Ecole laïque de Béduer	10
Ecole laïque de Lunan	2
Receveur des P. T. T. de Gémozac	15
Personnel des P. T. T., ligne des Pyrénées à Bordeaux.	87
Personnel des P. T. T. de Strasbourg (2e liste)	9 70
Mairie de Liévin (Pas-de-Calais)	50
Les Enfants du Quercy à Alger	276
Personnel des P. T. T. du Cantal (3e liste)	12
Receveur des P. T. T. de Buque (Dordogne)	5
Ecole laïque de Labéraudie	6
Personnel des P. T. T. de l'Aube (2e liste)	25
Conseil Municipal de Cahors	500
Chambre de commerce du Lot	1.000
Syndicat des Agents de change de Paris	200
Personnel des P. T. T. de la Haute-Garonne	325 30
Personnel des P. T. T. du Bureau de Dijon	24 35
TOTAL à ce jour :	**40.396 fr. 70**

Chambre de Commerce de Cahors

Avis de dépôt des listes électorales

Conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 1908, la liste générale des électeurs du ressort de la Chambre de Commerce de Cahors est déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors, ainsi qu'au Greffe de chacune des Justices de paix du département.

Les ayants-droit visés dans l'article 1er de la loi, peuvent, jusqu'au dimanche 25 novembre 1923, inclus, exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit.

Salle des Petits Carmes

Jeudi, 8 novembre, a eu lieu la Conférence-Concert annoncée, sur la *Tosca*. Comme toujours, une élite intellectuelle se pressait avant l'heure. L'orchestre ouvre la séance par une fantaisie sur l'œuvre du maître italien ; des applaudissements nourris soulignent le succès de M. Barreau et de ses dévoués collaborateurs.

Dans une conférence complète, M. Chéry expose le but de sa causerie : indiquer les sources auxquelles a puisé Puccini, caractériser l'ambiance de la pièce et faire, en quelques mots, la préhistoire de la *Tosca* afin que les auditeurs en comprennent la psychologie.

Puis il expose, analyse l'œuvre de Victorien Sardou.

M. Chéry a fort intéressé les nombreux spectateurs qui se pressaient dans la salle et a été vivement applaudi.

L'orchestre symphonique dirigé par M. Barreau, M. Crassous, chef de musique au 7e prêtèrent leur concours à cette soirée et accompagnèrent M. Rousseau et Mlle Broca qui ont interprété les principaux passages de la *Tosca*.

Ce fut une belle soirée dont les organisateurs méritent d'être félicités.

Brevet de préparation militaire élémentaire

Au moment où reprennent les cours de préparation militaire, il est utile d'attirer l'attention des jeunes gens susceptibles d'être incorporés en 1924, sur les modifications apportées au C. P. S. M. par une instruction ministérielle en date du 5 août 1923.

Le certificat de préparation au service militaire (C. P. S. M.) prend le nom de Brevet de préparation militaire élémentaire (B. P. M. E.).

Les modifications principales sont les suivantes :

Tir. — Le barème de notation est modifié dans un sens favorable aux candidats tirant au fusil. Les candidats choisissant la carabine ne sont pas admis à concourir pour le brevet de tireur classé.

Education physique. — Les épreuves suivantes : grimper, saut en hauteur, 100 mètres, sont rendues plus faciles. Au contraire, le 1.500 mètres, le saut en longueur, le lancer, présentent des conditions plus sévères.

Brevets de spécialités. — Le coefficient des divers brevets, au lieu d'être comme précédemment uuiforme (2), varie suivant les brevets de 5 à 2, le coefficient le plus élevé étant attribué aux armes montées.

Le brevet sports athlétiques devient notablement plus difficile. Un brevet de lutteur classé est créé.

Les sociétés agréées recevront incessamment, par les soins des officiers subdivisionnaires, un exemplaire de l'instruction ministérielle fixant les conditions nouvelles du B. P. M. E.

Concert Eugène Reuchsel

Nous apprenons avec un vif plaisir que le célèbre pianiste Eugène Reuchsel, 1er Prix et Prix d'Excellence du Conservatoire de Paris, sera notre hôte prochainement et qu'il se fera entendre le vendredi 16 novembre à la salle du *Palais des Fêtes*.

Mme Jeanne Valette, la brillante cantatrice, soliste de la Société Nationale des Beaux-Arts qui l'accompagne dans sa grande tournée actuelle, contribuera par sa voix au timbre pur et délicat, à donner à cette manifestation artistique, un relief sans précédent.

Quant au programme, il satisfera par sa variété d'auteurs, tous les dilettanti, curieux d'entendre quelques œuvres modernes inédites ; enfin de grandes pièces pianistiques comme Prélude Choral et Fugue de C. Frank, 13e Rhapsodie de Liszt, qui valurent au Maître, lors de son dernier récital à Paris (à l'occasion de son 500e concert) un succès qui nous reporte aux temps de l'apothéose des Paderewski, des Rubinstein.

Pour tous renseignements, distribution de programmes, location à l'avance, s'adresser chez M. le Directeur du *Palais des Fêtes*.

Cours d'apprentissage obligatoire (loi Astier)

M. Valet, Inspecteur départemental du travail, rappelle aux chefs d'établissements et patrons (peintres, maçons, plâtriers, menuisiers, charpentiers, serruriers, mécaniciens, imprimeurs, couturières, modistes), qu'ils doivent déclarer, conformément à la loi Astier sur l'apprentissage, tous les enfants âgés de moins de 18 ans (filles ou garçons) qu'ils occupent dans leurs ateliers ou leurs chantiers.

A cet effet, ils doivent adresser à M. Lafage, Directeur de l'Ecole Supérieure de Cahors un bulletin portant les nom et prénoms de ces enfants, leur âge et leur année d'apprentissage.

L'Inspecteur du Travail compte que les intéressés feront immédiatement le nécessaire afin de ne pas s'exposer aux poursuites prévues par la loi.

Les journaux feront connaître la date d'ouverture des cours professionnels.

AVIS

Le Parquet nous prie de publier la note suivante :

Du 5 au 8 octobre 1923 il a été soustrait dans les gares de Bergerac, Marmande, Agen, Montauban différents objets parmi lesquels :

1° Une montre acier oxydé à remontoir modèle dame, trotteuses à secondes, large éraflure du cadran, entre heures 2 et 3. A l'intérieur du second boîtier se trouve gravé au canif la marque I, 11400 ch., mouvement « l'Alouette »,

2° une chaîne doublé fix, 0 m. 30 de longueur, cinq maillons plats et longs ;

3° Un manteau d'homme gabardine marron de 1 m. de longueur.

Les victimes de ces vols sont invitées à se faire connaître au Parquet de Marmande, où sont déposés les objets volés.

Abus de confiance

Un mandat d'arrêt a été lancé contre le nommé S..., installé depuis 6 mois à Cahors, dans une villa située au Pont de Campagne, près de Regourd.

S..., ainsi que nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro, faisait l'élevage de pigeons et était expéditeur de graines fourragères. Il recevait des commandes accompagnées de mandats et de chèques : il gardait l'argent et n'expédiait rien.

Ces jours derniers, il quitta le Pont de Campagne avec sa femme. La police le recherche.

Plainte

Plainte a été déposée au Parquet par M. L... négociant à Cahors, contre le sieur R... ancien adjudant au 7e d'infanterie, actuellement adjudant à Vannes, pour vol d'une chienne-loup. L'adjudant R... avait emporté cette chienne chez lui, près d'Axles-Thermes.

La gendarmerie de cette commune a transmis les résultats de l'enquête à l'autorité militaire de Cahors en vue de poursuites contre l'adjudant R...

Arrestation

La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé Verlude, qui était en état de vagabondage. Il a été écroué à la prison de notre ville.

GRANDS et PETITS
GROS et MAIGRES
Chacun trouvera sa place
Au ROYAL-CINÉMA
AU PROGRAMME
« Au Paon »
avec l'incomparable artiste Maë MURRAY
Comique : **Rêve d'André**
Actualités
LA SALLE SERA CHAUFFÉE
⁂
La semaine prochaine, deux heures de fou rire, avec TRAMEL, dans
Son « Excellence » le bouif

CHRONIQUE SPORTIVE

Dimanche 11 novembre 1923 à 2 h. 1/2

Foot-ball Rugby

U. S. Lauzertine I,
contre *Aviron Cadurcien II*

Cette intéressante rencontre va permettre à l'équipe 2e de montrer au Public qu'elle mérite elle aussi les faveurs des Sportifs et des Cadurciens.

Appelée à défendre le 25 novembre prochain nos couleurs devant les rudes adversaires que sont les équipiers du Tockey-Club II, elle doit mettre tout son cœur et donner tous ses efforts pour arriver en belle forme ce jour-là sur le ground du Stade Lucien Desprats.

Elle le fera.

Espérons que le temps permettra à nos jeunes de procéder à un rugby brillant et vite et qu'un nombreux public garnira demain les touches de notre terrain.

Véloce-Sport Cadurcien

Réuni en Assemblée générale le vendredi 9 novembre, le Véloce-Sport Cadurcien a décidé de renouer la tradition de son banquet annuel, qui aura lieu cette année le samedi soir 24 novembre, à 19 heures, chez M. Rigaudie, buffet de la Gare.

Les membres d'honneur et les membres actifs de la Société sont cordialement invités à ce banquet, dont le prix a été fixé à 14 francs.

On trouvera des cartes chez M. Duthil, coiffeur, rue Président Wilson, à partir d'aujourd'hui. Les inscriptions seront reçues jusqu'au mardi 20 novembre inclus, dernier délai.

⁂

A cette même réunion, un Rallye-Paper a été décidé pour les premiers jours de Décembre et il fut longuement parlé de la surprise, que le Véloce réserve sous très peu de jours à la population cadurcienne et à ses membres.

Tribunal correctionnel

Audience du 8 novembre 1923

VOL

Les époux Vergne, de Montdoumerc, sont inculpés de vol de 2 paniers. Ils sont condamnés à 50 fr. d'amende chacun avec sursis.

ENCORE UN VOL

Alméras Alexandre, de Lalbenque, passait sur la voie du chemin de fer, lorsqu'il eut la sottise de prendre une traverse en bois. Il fut signalé, pincé. Il est condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

BRIS DE CLOTURE

Trois jeunes gens de Cahors, les nommés B..., C..., et P..., âgés de 19 ans, s'amusèrent ainsi que nous l'avons relaté, à briser la clôture du jardin de M. Laffite, charpentier.

B... est condamné à 100 fr. d'amende et ses camarades à 50 francs : ils bénéficient tous les trois de la loi de sursis.

COUPS ET BLESSURES

Pour coups et blessures et port d'arme prohibée, M. S..., capitaine en retraite à Douelle, est condamné à 50 fr. d'amende.

Cylindrages à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 12 au 17 novembre 1923

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies désignées ci-après

Chemin de grande communication n° 3, de 18 k. 800 à 19 k. 300 (abords de Luzech) ;

Chemin de grande communication n° 37, de 10 k. 000 à 10 k. 500 (abords de Sauzet) ;

Chemin de grande communication n° 27, de 19 k. 200 à 19 k. 900 (abords de Sauzet) ;

Chemin de grande communication n° 43, de 5 k. 000 à 5 k. 700 (entre Cénevières et Calvignac) ;

Chemin de grande communication n° 19 *a*, de 2 k. 500 à 3 k. 400 (vers St-Jean-de-Laur) ;

Chemin de grande communication n° 33, de 0 k. 735 à 0 k. 850 (Quai Champollion à Cahors) ;

Route Nationale n° 111, de 46 k. 500 à 47 k. 300 (à Anglandières).

AVENIR CADURCIEN

11 Novembre 1923

1. Marche d'Athalie.	Mendelssohn.
2. Premier aveu (valse).	Signard.
3. Rip (fantaisie).	Planquette.
4. Mignonne Gavotte.	Janin.
5. Alsace-Lorraine (défilé p. tambours et clairons).	Ben Tayoux.

Allées Fénelon, de 15 h. à 16 h.

Une GRANDE Vedette du Cinéma Français
Au PALAIS DES FÊTES
les SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 novembre
La petite Régine DUMIEN
Dans une œuvre purement française
LE CHEMIN DE ROSELANDE
(d'après la nouvelle d'Henri Bordeaux)
10 Minutes au Music-Hall
La Voisine de MALEC
comique (2 parties)
Interprété par Malec et sa troupe d'acrobates
LA PORTEUSE DE PAIN
grand film français interprété
par la grande artiste Suzanne DESPRÈS,
SIGNORET, H. BAUDIN
Geneviève FÉLIX, etc.
Jamais film n'a réuni autant de Vedettes du Théâtre et du Cinéma français.
ORCHESTRE

CABLE EXTRA 6 FILS
« Astre d'Or » — D. A. é
Le meilleur câblé
pour la couture à la machine
Chaque bobine contient un bon prime pour le Concours des *100.000 primes*.
Le programme du concours peut être envoyé à toute personne qui en fera la demande.
Ecrire : **Maison D. A. é**, 38, boulevard Carnot, LILLE.

Salon de Coiffure pour Dames
Schampoing's *ondulation Marcel*. Teintures et postiches en tous genres. **Manucure, pédicure.** Soins spéciaux contre la chute des cheveux, pellicules, séborrhée grasse, pelade, cheveux blancs, etc...
Conseils gratuits pour les soins du visage, contre les rides, duvets, points noirs, taches de rousseur, etc.
POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHOR

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 10 novembre 1923

Naissances

Arrivets René, 15, Rue Fondue-Haute.
Vincent Jean, Rue Mascoutou, 3
Boufié Maurice, à Bouyoud.
Bacou Jeanne, Rue Président Wilson.
Cappus Henriette, Pech d'Angély.

Décès

Hirondelle Jean, retraité du P. O., 71 ans, Rue des Boulevards, N° 13.
Barthe Baptiste, ancien sabotier, 80 ans, Rue du Château du Roi, N° 25.
Carriol Paulin, chaudronnier, 71 ans, Rue Président Wilson.
Baquier Marie, épouse Galaup, s. p., 69 ans, Rue Clemenceau.
Roucheyrolles Andrée, modiste, 25 ans, Rue Président Wilson.
Bajilet Pierre, cultivateur, 60 ans, Rue Président Wilson.
Benays Albine, épouse Miquel, s. p., 44 ans, Rue Labarre, N° 8.

Publications de Mariages

Rouquié Paul, ouvrier des lignes télégraphiques à Cahors et Richard Marie, s. p., à Lauzès (Lot).
Foucat André, ajusteur à Cahors et Léris Marie Jeanne, s. p., à Cahors.

Arrondissement de Cahors

Catus

Concours Agricole. — Voici le Palmarès du Concours Agricole qui a eu lieu à Catus, mercredi 7 novembre :

ESPÈCE BOVINE

Taureaux étalons

1er prix : non attribué ; 2e prix : non attribué ; prix supplémentaires : MM. Ferrero, à St-Denis-Catus et Delfort, à Montgesty.

Vaches pleines suitées

1er prix : MM. Agard, à Espère ; 2e prix : Larnaudie, à Montgesty ; 3e prix : Calmon, à Nuzéjouls ; prix supplémentaire : Doumer, à Pontcirq ; prix d'honneur (médaille du ministre de l'Agriculture) : Agard, à Espère.

ESPÈCE OVINE

2e Classe : 1re catégorie. — *Béliers*

1er prix : MM. Malvy, à Catus ; 2e prix : Gracias, à Catus ; 3e prix : Fournié, à Maxou ; 4e prix : Soulié, à St-Médard.

2e catégorie. — *Béliers jeunes*

Prix supplémentaires : MM. Delbreil, à Catus et Soulié, à Catus.

3e catégorie. — *Béliers adultes*

1er prix : non attribué ; 2e prix : non attribué ; 3e prix : M. Desplats, à Uzech ; prix supplémentaire : M. Hugon, à Boissières.

4e catégorie. — *Brebis jeunes et Agnelles*

1er prix : MM. Tournié, à Maxou ; 2e prix : Desplats, à Uzech ; 3e prix : Soulié, à St-Médard ; 4e prix : Floiras, à Saint-Denis ; prix supplémentaire : Salanié, à Saint-Denis.

5e catégorie. — *Brebis adultes*

1er prix : MM. Salgues, à Catus ; 2e prix : Tournié, à Maxou ; 3e prix : Salanié, à St-Denis ; prix supplémentaires : Delbreil, à Catus et Siffray, à Thédirac ; médaille de bronze, Tournié, à Maxou.

ESPÈCE PORCINE

Verrats. — Néant.

Truies. — M. Ferrero, à Saint-Denis.

PRODUITS AGRICOLES

MM. Lafon, à Pontcirq, 20 fr. ; Lasfargues, à Crayssac, 20 fr. ; Brugalières Jean, à Catus, 15 fr. ; Pégourié, à Montgesty, 10 fr. ; Guillou, à St-Médard, 10 fr. ; Doudy, à Catus, 10 fr. ; Delbreil, à Catus, 10 fr. ; Lauzut, à Catus, 10 fr. ; Talou, à Catus, 10 fr. ; Bonnet, à Catus, 10 fr. ; Pardes, à Thédirac, 10 fr. ; Vaysse, à Maxou, 10 fr. ; Veyrières, à Montgesty, 15 fr.

St-Denis-Catus

Monument aux morts. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de St-Denis-Catus, morts pour la France, aura lieu dimanche 18 Novembre.

A cette cérémonie patriotique sont invités le Préfet, les Sénateurs et Députés du Lot.

Cazals

Fêtes de l'Armistice. — Dimanche 11 novembre les anciens combattants fêteront le 5e anniversaire de l'armistice.

Voici le programme de la journée, établi de concert avec les municipalités :

Samedi soir, sonnerie des cloches.

Dimanche matin, à 11 h., distribution de bons de pain aux indigents de la commune.

A 9 h. 30, rassemblement devant la mairie ; présentation et remise d'une bannière à la Société de Secours-Mutuels. Départ du cortège comprenant les enfants des écoles, les anciens combattants, le Secours-Mutuel, le Conseil municipal, les fonctionnaires et la population. Dépôt de gerbes et fleurs au Monument et au Cimetière.

A 10 h., service solennel pour les Morts de la Guerre.

A 11 h., assemblée générale des Sociétés à la Mairie.

A midi, banquet amical, hôtel Valette.

A 14 h. 30, inauguration du terrain de foot-ball. Match amical.

Le soir illumination des édifices publics. Le habitants sont invités à pavoiser aux couleurs nationales.

Football. — Notre jeune société sportive « L'Avenir Cazalais » inaugurera dimanche prochain, 11 novembre, son terrain de jeu, par un match amical avec la Société de l'Ecole Supérieure de Cahors.

Nous sommes certain que nos jeunes équipiers se défendront vaillamment, et feront tous leurs efforts pour que cette première rencontre soit à leur honneur.

Le coup d'envoi aura lieu à 14 h. 30.

Si le temps est de la partie, nombreux seront les spectateurs qui se rendront au terrain des sports.

Le Boulvé

Notre autobus. — Le Conseil municipal du Boulvé, réuni le 6 novembre, a pris la délibération suivante : « Considérant que le parcours suivi actuellement par l'autobus Libos-Montcuq par Puy-l'Evêque n'est pratique ni pour les voyageurs ni pour le service postal ; que le tronçon Mauroux-Puy-l'Evêque dessert des populations riveraines et la voie ferrée ; que de l'examen du tracé et de l'horaire des trains, il ressort nettement que le matin dès l'arrivée de l'autobus à Mauroux et grâce au crochet sur Puy-l'Evêque, le service postal et le service des voyageurs se dirigent sur Sérignac, St-Matré et Montcuq sont retardés ;

«Demande le rétablissement, dans le plus bref délai possible, de la ligne directe d'autobus Libos-Montcuq par Montayral, Mauroux, Ferrières, Sérignac, St-Matré, et Belmontet. »

Arrondissement de Figeac

Figeac

Pour nos campagnes. — M. Emile Delmas, député du Lot, toujours dévoué aux intérêts de nos populations rurales, ayant sollicité le concours du Génie Rural pour la commune de Sonac (canton de Livernon) qui demande une subvention pour la construction d'un abreuvoir-lavoir et pour les communes de Boussac (canton de Livernon) et de Rueyres (canton de Lacapelle-Marival) pour la construction ou réfection des chemins, a reçu de M. le Ministre de l'Agriculture, la lettre suivante :

Paris, le 31 octobre, 1923.

Monsieur le Député,

Vous avez attiré mon attention sur la demande formée par un groupe de propriétaires des communes de Sonac, Boussac et Rueyres pour l'étude d'un projet les intéressant.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai soumis cette demande qui m'est paryenue tout récemment, à l'instruction règlementaire. Dès que celle-ci sera terminée, une décision sera prise et vous pouvez être assuré que votre recommandation ne sera pas perdue de vue.

Veuillez agréer, M. le Député, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le Ministre de l'Agriculture,
Signé : CHÉRON.

Fête des Combattants. — Les combattants démobilisés et mutilés, désireux de participer au défilé du 11 novembre prochain, sont invités à se grouper sous la Halle, à onze heures moins le quart.

Banquet à midi, chez le camarade Comte restaurateur, au foirail (ancien restaurant Montillet).

Prix du banquet, apéritif et café compris, douze francs.

Se faire inscrire chez M. Valade, café près de la Halle aux grains.

Pharmacie de service. — Dimanche prochain, 11 novembre, la pharmacie Brousse, rue Séguier, assurera le service pendant toute la journée.

Cajarc

Bouilleurs de cru. — La distillation des grappes de raisins est en pleine activité à Cajarc, mais ce qui inquiète nos propriétaires, bouilleurs de cru, c'est que Cajarc n'a pour faire cette opération, qu'une période de 20 jours, tout comme les communes les moins importantes qui l'environnent, ce qui paraît déjà étrange.

Comme les autres années, le Maire de Cajarc a demandé une prolongation, et fait ressortir que non seulement le délai était déjà insuffisant l'année dernière et que la loi d'avril 1923 a permis la fabrication des eaux-de-vie de marc à un plus grand nombre de viticulteurs.

Si la période n'était pas prolongée, les trois-quarts des viticulteurs se trouveraient dans l'impossibilité de distiller leur récolte d'où grosse perte pour eux et pour l'Etat qui serait ainsi frustré d'une quantité importante de droits sur l'alcool.

Nous espérons que M. le Juge de Paix de Figeac, malgré les dires des employés des droits réunis voudra bien accorder tous délais indispensables.

La fièvre aphteuse. — Des cas de fièvre aphteuse ayant été signalés à Cajarc et dans les environs, M. le Maire prévient les propriétaires qu'ils s'exposeraient à des poursuites s'ils sortaient leurs animaux malades.

Fête de l'armistice. — M. le Maire invite ses concitoyens à pavoiser et illuminer le 11 novembre, anniversaire de l'armistice.

Une manifestation au monument aux morts aura lieu à 11 heures.

Réunion du cortège à la Mairie.

Banquet. — Un banquet des anciens combattants aura lieu à l'hôtel Gazeau, à midi.

Frontenac

Elections municipales. — Le Conseil municipal de Frontenac ayant été dissous parce qu'aucune affaire ne pouvait aboutir en raison de son état de division, des élections auront lieu dimanche, 11 novembre.

Nous pensons que les électeurs de Frontenac tiendront à honneur de donner leurs voix aux vieux républicains connus à ce titre depuis longtemps dans la commune.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Pons qui assurera le service après-demain lundi 12 novembre.

Audience correctionnelle du 6. — Angèle Vialard, de St-Cirq-Madelon, 15 jours de prison avec sursis pour avoir projeté un liquide corrosif à la figure de Peyredieu qui voulait l'embrasser.

Daniel Barde, 100 francs d'amende par défaut pour voyage en chemin de fer sans billet.

Treille et Crubilié, marchand de veaux, 25 et 100 fr. d'amende pour défaut de déclaration de la fièvre aphteuse.

Marbot Baptiste, 48 ans, de Vayrac, poursuivi pour excitation de mineurs à la débauche, voit son jugement renvoyé à huitaine.

Valentin Jean, 48 ans, tentative de vol, destruction de plants de vigne, rébellion contre le gardien de la prison. (Affaire renvoyée au 4 décembre).

Manié et Vayssières, 25 fr. d'amende pour vente d'un bœuf présumé tuberculeux.

Malet Pierre, de Condat, 81 ans, 60 francs d'amende pour délit de pêche.

Bal de l'armistice. — Demain soir, dimanche 11 novembre, aura lieu le grand bal de l'armistice, à la mairie, avec un brillant orchestre, au profit de la batterie de clairons et tambours.

Cavaliers, 3 fr.; dames, 2 fr.

Union Nationale des Mutilés et Réformés (Siège social : 15, rue Molière, Paris). — L'Union Nationale des Mutilés et Réformés, section de Gourdon, invite toutes les victimes de la guerre de l'arrondissement à assister à la Conférence qui aura lieu, à la mairie de Gourdon, le dimanche 25 novembre, à 10 heures du matin.

Le camarade Tripelon, délégué du Siège social, y traitera toutes les questions intéressant les mutilés, réformés, veuves, ascendants et orphelins de la guerre et fera connaître les buts et revendications que poursuit l'Union Nationale.

A l'issue de la conférence, un banquet amical, sous la présidence de M. le sous-préfet et de M. le maire de Gourdon, réunira tous les camarades qui voudront bien y assister.

Le prix du banquet est fixé à 12 fr.; pour se faire inscrire, s'adresser, jusqu'au 19 novembre, dernier délai, à M. Bos, trésorier de la section de Gourdon, en joignant le prix du banquet.

N. B. — Conformément aux statuts de la Section, toutes questions politiques ou religieuses sont rigoureusement interdites au sein de la Société.

Etat-civil du mois d'octobre. — Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Mariages : Alfred-Gaston Malbec, agent d'assurances, 24 ans, et Aurélie Digat, s. p., 16 ans, à Gourdon.

Décès : Jeanne Capy, s. p., 74 ans, veuve Calis, au Castilat ; Adrien Portal, s. p., 35 ans, hôpital ; Marie-Amélie-Antoinette Jardel, s. p., 74 ans, veuve Ayrole, avenue Gambetta ; Marie Delmas, s. p., 71 ans, épouse Lamartinie, à Loumenat ; Aurélie-Marguerite Rachel Prunières, 2 mois, à Prouilhac ; Jean Dumas, cultivateur, 80 ans, à Terrié.

Foire aux chevaux. — Nos lecteurs sont informés qu'une nouvelle foire aux chevaux, qui se tiendra le 1er décembre prochain, jour de la vieille foire de Sainte-Catherine, aura lieu à Gourdon sur l'emplacement de l'ancien abreuvoir de Saint-Siméon, route du Mont Saint-Jean, non loin de la nouvelle prison.

A cette occasion, le conseil municipal a voté une somme de 800 francs qui sera distribuée ce jour-là en primes diverses aux marchands et aux propriétaires qui amèneront sur le marché des chevaux, mules, mulets ou juments poulinières suitées.

Milhac

Demande de plantation de tabac. — Sur la proposition de son excellent maire M. Montet, la commune de Milhac vient de demander à planter du tabac.

Nous espérons qu'en raison de la diminution du nombre de planteurs cette faveur pourra lui être accordée.

Martel

Fête de la St-Martin. — Comme les années précédentes notre coquette bourgade de Loupchat célèbrera sa fête patronale, dimanche prochain 11 novembre.

Jeux et attractions diverses, musique et bal, illuminations et feu d'artifice, contribueront à donner à cette fête automnale son éclat accoutumé.

Salviac

Nécrologie. — Nous apprenons le décès subit de Mme Gabrielle Véry née Mazières survenu à Salviac mercredi soir.

Mme Véry se relevait de maladie et rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque. Elle était âgée de 58 ans.

Nous présentons à son mari et à ses enfants, à son gendre M. Bos, brigadier chef de police à Paris l'expression de nos sincères condoléances.

Syndicat agricole. — Les membres du Syndicat agricole de Salviac sont invités à se réunir en assemblée générale le dimanche 11 novembre 1923 à neuf heures du matin. A l'ordre du jour : Commandes diverses.

Dans les tabacs. — En raison du décès de M. Triaire le regretté commis des cultures de Tabacs de Dégagnac les déclarations seront reçues par le préposé à la section de Salviac qui se rendra à Dégagnac les jours fixés pour les déclarations.

Dégagnac

Renards à 2 pattes. — Depuis quelques jours des renards à 2 pattes visitent les poulaillers. Au village de Mazerat, 9 grosses poulardes ont disparu du poulailler de M. Gineste Pierre ; Mme Fontanel, épicière à Dégagnac, a aussi constaté des manquements dans sa volière.

Cette manière d'acquérir la volaille pourrait bien finir par coûter plus cher que les cours pratiqués sur les marchés !

Conseil municipal. — Dimanche, 11 novembre, réunion du Conseil municipal à 9 heures du matin.

Ordre du jour : Questions diverses.

Une affaire qui finit bien. — Au sujet du vol, que nous avons relaté dans le numéro du « Jounal du Lot » du 28 octobre, dont Mme Vve Brugié, épicière prétendait avoir été victime, une affiche, *portant le sceau de la mairie*, a été placardée dans le cadre des publications officielles.

Cette affiche confirme en tous points ce que nous avions écrit.

Aujourd'hui nous ajoutons que Mme Brugié, reconnaissant son erreur, s'est excusée et a indemnisé l'ouvrier qu'elle avait faussement incriminé, et que cet honnête homme, M. Avezou, a déposé cette somme entre les mains de M. Galand, secrétaire de mairie, pour être remis à deux familles nécessiteuses de la commune.

Toutes nos félicitations au sympathique M. Avezou pour la délicatesse de son geste !

Dernière heure

Le coup d'Etat de Munich

LES NATIONALISTES SONT BATTUS

Le général Ludendorff et Hitler s'étaient barricadés avec quelques partisans dans les bâtiments du ministère de la guerre. Peu avant midi vendredi, le ministère fut complètement cerné par deux bataillons de la reichswehr. Le major de la garnison de Munich somma alors les deux chefs nationalistes de se rendre dans le délai d'une heure. Ludendorf et Hitler ayant répondu par un refus, ordre fut donné à la troupe et à la police de sûreté de prendre d'assaut le minisfère de la guerre.

Après une courte résistance des assiégés, les forces régulières purent s'emparer du général Ludendorf et de Hitler.

Démarche française favorablement accueillie

M. de Margerie, ambassadeur de France à Berlin, a fait auprès de M. Stresemann la démarche annoncée contre une dictature éventuelle. Il souligna qu'il ne s'agissait nullement d'une ingérence du gouvernement français dans les affaires intérieures de l'Allemagne.

M. Stresemann a accueilli avec courtoisie la démarche de l'ambassadeur et lui a répondu qu'il partageait entièrement le point de vue français sur la nécessité d'un gouvernement démocratique et constitutionnel, étant lui-même un chancelier constitutionnel.

⁂

La conférence des experts

Les Etats-Unis s'abstiendront

On mande de Washington à l'agence Reuter :

« Le représentant de M. Coolidge à la Maison Blanche a déclaré que le président estime qu'une enquête du comité d'experts, qui ne porterait que sur la capacité de paiement de l'Allemagne pendant une période s'arrêtant à la fin de 1930, serait une œuvre vaine et sans aucune utilité. Les Etats-Unis ne sauraient participer à cet acte qui n'aurait pas plus d'importance que l'examen d'une succession par un commissaire des comptes. »

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

EN BAVIÈRE

La situation

De Berlin : L'Agence Wolff publie sur les événements de Munich le télégramme suivant :

« Après minuit, le général Ludendorff, le capitaine Rœhner, chef de l'organisation *Oberland*, et les autres chefs nationalistes ont été arrêtés.

« Hitler, bien que blessé, a réussi à s'échapper. Il se serait rendu à Rosenhemam.

« La Reichswehr a eu deux soldats blessés.

« La Schupo a eu quelques morts et 7 ou 8 blessés.

« On compte en tout une dizaine de morts.

« Le calme absolu règne à Munich où la Reichswehr et la Schupo sont maîtresses de la situation.

« L'état de siège, renforcé par la loi martiale a été proclamé sur tout le territoire de la Bavière. »

Le contre coup en Thuringe

De Berlin : On n'a pas reçu ici confirmation du bruit suivant lequel que, à la nouvelle du coup d'Etat bavarois, un mouvement anti-nationaliste aurait éclaté en Thuringe et que le gouvernement thuringien aurait été renversé.

Les ministres bavarois à Ratisbonne

De Berlin : Pendant le coup d'Etat de Munich, les ministres de Bavière s'étaient retirés à Ratisbonne.

C'est de là que le gouvernement prit les mesures militaires et policières destinées à enrayer le mouvement révolutionnaire.

⁂

La Conférence des experts

L'Angleterre et l'absention des Etats-Unis

De Londres : Au sujet de la décision des Etats-Unis de ne pas participer à la Conférence des experts, la *Morning Post* regrette qu'un accord préalable ne soit pas intervenu entre la France et la Grande-Bretagne.

Ce même journal ne désespère pas encore de voir se réaliser la coopération franco-britannique, nécessaire pour assurer la paix de l'Europe.

⁂

Scène de désordres à Breslau

De Breslau : Les chômeurs de Breslau s'agitent.

Des pillages se sont produits.

L'ordre n'est pas encore rétabli.

⁂

Conseil de Cabinet

Le Conseil de Cabinet s'est réuni ce matin au Ministère des Affaires Etrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

⁂

Jack Dempsey à Paris

De New-York : Le fameux boxeur, Jack Dempsey viendra à Paris vers la fin mai.

L'appétit vous manque?

Achetez ce soir un flacon de Quintonine, pour 2 fr. 75 ; versez-le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin fortifiant qui rendra à votre estomac fatigué son activité primitive. — Le flacon : 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

HERNIES

LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de **M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44** (ancien nº 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

EN VOICI DES PREUVES :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. NICAUD Romain, à Savignac-Duras (Lot-et-Garonne), hernie guérie.

M. VIAUD J., avenue de la Gare, à Bourg (Gironde), hernies guéries.

M. GINESTE Abel, à Coste-Cozon, à Saint-Corps, par St-Rome-de-Tarn (Aveyron), hernies guéries.

M. TOUJAS D., au Bourg de Bigorre, par Capvern (H.-P.), hernie guérie.

M. POUQUET J., à Aast, par Ger (B.-P.), hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :

FIGEAC, jeudi 15 novembre, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).
CAHORS, sam. 17 novemb., H. de l'Europe.
GOURDON, 18 nov., Hôtel de la Boule d'Or.
SOUILLAC, lundi 19, de 8 h. à 3 h., Hôtel de la Gare (Coudere).
GRAMAT, 20, de 8 h. à 3 h., H. de Bordeaux.
VAYRAC, 21 nov., H. Delmon Germain.
FUMEL, vendredi 23 nov., Hôtel de la Poste.

Sur demande adressée à M. GLASER, Bd Sébastopol, 44 (Ancien N° 63), PARIS, le TRAITÉ de la HERNIE est envoyé franco.

On demande de suite de **bonnes Ouvrières couturières,** travail assuré toute l'Année en *Atelier* et à *Domicile.*

S'adresser : **rue G. Clemenceau**
(ancienne Ecole Fénelon) 2e étage
LA MAISON
forme des Brodeuses sur métier
PAYÉES DE SUITE

SOURDS

Réjouissez-vous ? M. **ANDREW,** l'éminent Spécialiste Américain établi à PARIS qui a déjà guéri des centaines de personnes atteintes de surdité ou souffrant de bourdonnements d'oreille, informe les personnes atteintes de ces infirmités, qu'il s'est adjoint la collaboration de M. **VALAT,** Docteur en pharmacie, Lauréat de la Faculté de Toulouse, qui vient de découvrir un nouveau produit : « *L'AUTO CURATEUR* », dont les effets sont très efficaces.

Pourquoi ne chercheriez-vous pas à vous guérir en allant le voir à :

Mercredi 14 nov., Limogne, Hôtel Prayssac.
Jeudi 15 novembre, Figeac, Hôtel Voyageurs.
Vendredi 16 nov., Prayssac, Hôtel Lamoure.
Samedi 17 nov., Cahors, H. Ambassadeurs.
Dimanche 18 nov., Cahors, H. Ambassadeurs.
Lundi 19 novembre, Gorses, Hôtel Soulery.
Mardi 20 nov., Gramat, Hôtel de Bordeaux.
Merc. 21 nov., Gourdon, H. de la Boule-d'Or.
Jeudi 22 nov., St-Céré, Hôtel des Voyageurs.
Vend. 23 nov., La Capelle-Marival, H. Pamiel.
Mardi 27 nov., Lalbenque, H. du Lion d'Or.

ANDREW, 30, rue de Moscou, Paris.

MEUBLES

E. COMBROUSE Fils
(Ancienne Maison CAPMAS)
3, rue Maréchal-Joffre, — CAHORS

Grand choix de Meubles en tous genres, Chambres à coucher, Salles à manger, Buffets de cuisine, Buffets vitrine, Lingères, Armoires à glaces, Lits bois, Lits fer et cuivre, Sommiers, Matelas, Chaises, Fauteuils, Glaces encadrées, Fourneaux de cuisine, etc., etc...

A des prix défiant toute concurrence

A VENDRE

Belle suspension de salle à manger

S'adresser : *Bureau du Journal*

ATTENTION

MISE EN VENTE : d'une chambre à coucher Louis XVI moderne à Pilastre en noyer massif, état neuf ; d'un salon Louis XVI moderne, composé de 5 pièces, état neuf ; d'une commode Louis XVI en marqueterie et de plusieurs commodes modernes ; d'une glace Trumeau Empire ; une glace Louis XV moderne et autres..... Glaces ; fauteuils paille ; fauteuils voltaire ; fauteuils de salon et un fauteuil de bureau ; un guéridon, incrustations nacre, meuble chinois ; un lavabo avec glace ; plusieurs statues des XVIIe et XVIIIe siècles ; deux grands cadres sujets fleurs aquarelles ; lits, chaises, tables, buffets, armoires lingères, bahut et autres meubles divers ; suspension en bronze.

Ancien et Moderne

Visibles chez **CAMBRAY fils**
Marchand de Meubles
18, r. des Soubirous (au-dessus de la Prison)

Tous mes Meubles sont nettoyés et remis en parfait état et à des Prix défiant toute concurrence.

Il n'y a qu'un moyen de juger les pâtes :

c'est de les goûter

C'est un moyen très simple et très pratique que nous vous engageons vivement à essayer.

Goûtez donc sans tarder

LES PATES LA LUNE

les NOUILLES DE SAVOIE
aux œufs frais

Vous ne trouverez pas moins cher et aussi bon

Vous ne trouverez pas meilleur même plus cher

VENTE ET REPARATIONS
Lincoln Ford Fordson
VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

Le Châssis Ford a attiré tout d'abord l'attention du commerçant à cause des mérites de la voiture Ford. Et il a bâti sa réputation merveilleuse parce qu'il a prouvé qu'il avait réellement les qualités qui lui étaient attribuées.

Pour que vos affaires soient plus productrices, vous devez nous rendre visite et essayer le camion 1 Tonne Ford.

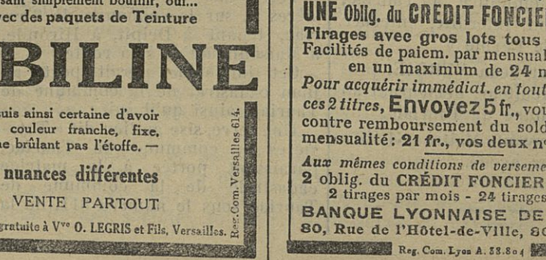

Sans démarreur **8.650** — Avec démarreur **9.600**

ALIBERT & MURAT

4, Rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPHONE 81

MACHINES A TRICOTER rondes et rectilignes toutes jauges. Aiguilles, Accessoires, Laines, Coton, Fils. Catal. échantillons et apprentissage gratuits. **LA LABORIEUSE,** 35, cours Pasteur, BORDEAUX.

Produits Vétérinaires

Adrien SASSIN, ORLÉANS

La plus importante usine française pour la *médication animale*, demande partout **représentants** pour vendre aux cultivateurs son météorifuge et ses 50 spécialités.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir : Pipi au lit et Hémorroïdes. Maison **Néra,** à Nantes.

Je teins moi-même

tous mes vêtements, je les rends neufs, en les faisant simplement bouillir, oui... bouillir avec des paquets de Teinture

KABILINE

Je suis ainsi certaine d'avoir une couleur franche, fixe, — ne brûlant pas l'étoffe. —

30 nuances différentes

EN VENTE PARTOUT

Demandez Notice gratuite à Vve O. LEGRIS et Fils, Versailles. Rens. Com. Versailles 614.

600.000 frs

en achetant à crédit **DEUX Valeurs à Lots :**

UN BON PANAMA . . . . . et

UNE Oblig. du CRÉDIT FONCIER de France

Tirages avec gros lots tous les mois

Facilités de paiem. par mensualités égales en un maximum de **24** mois.

Pour acquérir immédiat. en toute propriété ces 2 titres, **Envoyez 5 fr.,** vous recevrez contre remboursement du solde de la 1re **mensualité : 21 fr., vos deux nos de titres**

Aux mêmes conditions de versements, achetez **2 oblig. du CRÉDIT FONCIER de France**
2 tirages par mois - 24 tirages par an

BANQUE LYONNAISE DE CRÉDIT
80, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80 — LYON

Reg. Com. Lyon A. 33.804

Bibliographie

LES ANNALES

Le 1er acte de *La Vie recommence*, pièce de J.-J. Frappa d'après Henry Bordeaux, paraît cette semaine dans les *Annales*. Des poèmes et pensées de J.-P. Toulet, un joli poème en prose de Jean Nesmy ; un profond article de Gustave le Bon ; une curieuse page de V. Forbin. Et les signatures de Henri de Régnier, G. de Pawlowski, Fernand Gregh, Hugues Delorme, Jean Bastia. Le numéro en vente partout (avec son supplément musical) : 75 centimes.

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée

Paraissant tous les Vendredis

Sommaire du N° 22 (Nouvelle série)

Editorial : La vraie coupure. — Ce qu'on dit : Après le discours de Tulle. — A la Ligue des Droits de tout le monde, sauf de la France. — La C. G. T. et les élections. — La Croix de guerre. — Un singulier fonctionnaire. — Alcool, millions, socialisme. — L'effort du film français. — A la Société des Nations. — Les journalistes chez le dictateur. — Affaires intérieures : Trygée : La situation politique et électorale : Le Berry et la Marche. — Le discours de M. Poincaré à Tulle. — La politique dans les départements. — La réforme électorale. — Les associations cultuelles, etc.... — Affaires extérieures : Jacques Chastenet : L'affaire des zones franches. — D'Amérique en Allemagne. — Affaires économiques : Lucien Romier : L'intermédiaire et le marchand. — Correspondance. — Notes et figures : Serge André : Les fêtes fascistes. — Littérature : André Thérive : La vie d'Anissia. — Théâtre : Etienne Rey : « Jean de La Fontaine », « L'Empereur Jones ». — Arts : Pierre Du Colombier : Le Salon d'Automne. — Armée et Marine : Commandant de Givrieux : La guerre allemande de revanche. — Vie sportive. — Bourse.

BOYER D'AGEN

PETITES ÉPOPÉES

des

GRANDES HEURES

I — *La Clémenciade*
II — *L'Impératrice lointaine*
III — *La Mystique de la Guerre*
IV — *Dante aux Enfers*

1 vol..... **10 fr.**

ALPHONSE LEMERRE, Editeur
(Edition du 1er août 1923)

Marché de La Villette

8 Novembre 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	2.939	33	3,00	2,80	2,00
Taureaux.					
Veaux....	1.849	435	4,25	4,00	3,75
Moutons..	8.615	200	4,25	4,00	3,75
Porcs.....	2.932	»	6,10	5,80	5,50

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs, moutons et porcs, mauvaise sur les veaux.

USINE NOUVELLE, près CAHORS, aurait besoin de Fers, Bois, Vernis, Clous, Doublures, Quincaillerie. Faire offre, prix de gros seulement, à **Etablissements GARNIER,** 58, rue de la Glacière, PARIS (13e).

Pour lutter contre la vie chère. J'envoie franco contre mandat de **4 francs,** DEUX RECETTES 1er ordre. Ecr. : **Robert CRESSEN,** post. rest., Angeville-Lorches (Seine-Inférieure).

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Etude de Maître MAZURE
NOTAIRE A LUZECH (LOT)

A VENDRE

Une maison en bon état, *sise à Luzech*, faubourg de la Douve, comprenant :
Rez-de-chaussée de quatre pièces ;
Premier étage de cinq pièces ;
Grenier avec pigeonnier, le tout couvert à ardoises.
Sous-sol comprenant : remise, cave, écurie.
Water-closet et Poulailler.
Cour et Jardin.
Terrasse devant la maison close par un mur surmonté d'une grille en fer.
Gare à 1.500 mètres.
S'adresser à Me MAZURE.

Salle de Vente
62, rue E. Zola, à CAHORS

Dépôt, vente et achat de meubles et bibelots anciens

Le co-gérant : M. DAROLLE.

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS
et Location Automobiles
G. RIVIÈRE, Mécanicien
Bureaux : **2, place Rousseau,** CAHORS
Prix les plus réduits

Hôtel de Vente
4, rue Blanqui, à CAHORS

OCCASIONS

Actuellement grand choix d'Armoires lingères, Buffet, Buffet-dressoir, Bureau ministre, Bibliothèque, Coffres-fort, Secrétaire, Bicyclette homme, 2 machines à écrire, Table toilette, Cuisinière, Fourneau à gaz, Voiturette enfant, 2 Meubles anciens bon état, et ouvrages divers reliés (« Illustration » et « Tour du Monde »). En outre un choix de lits en fer une place, et lits noyer une et deux places, etc.

Ouvert tous les jours

CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS
La Maison CHABERT
67, Boulevard Gambetta, 67
(En face l'Hôtel des Ambassadeurs)

Prévient sa *nombreuse Clientèle* qu'elle vient de recevoir un **Stock de Marchandises d'hiver** à des prix défiant toute concurrence.
Malgré la **hausse,** le prix de ces marchandises sera **maintenu sans majoration.**

GRAND ASSORTIMENT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, NOIR GARANTI INDESTRUCTIBLE
LINGERIE POUR HOMMES

Tous nos Imperméables Marque LA LORRAINE sont garantis sur facture

LA MAISON est ouverte les **DIMANCHES** et **JOURS DE FÊTES** toute la journée

Vos poules pondront en masse si vs empl. ma recette. Je ne vends aucun produit. Ecr. : **A. C.,** *Les Grands Centraux,* 2, R. Austerlitz, TOULOUSE.

Représentants demandés pour semences. **H. BONTE et Cie,** *Union Agricole,* ORCHIES (Nord).

Maison de Paris

AUX 100.000 PALETOTS

E. ABADIE

La plus ancienne et la plus importante Maison de Cahors

Spécialisée dans les

VÊTEMENTS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

LA COUPE ÉLÉGANTE DE SES VÊTEMENTS
LA QUALITÉ DE SES TISSUS
LE CHOIX INCOMPARABLE
SES PRIX SANS CONCURRENCE

Font la grande réputation de cette Maison

Etude de Me L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), successeur de Mes VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

D'IMMEUBLES bâtis et non bâtis

Sis communes de TAURIAC et PUYBRUN, canton de BRETENOUX (Lot) et de BILHAC, canton de BEAULIEU (Corrèze)

Adjudication fixée au VENDREDI TRENTE NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES au Palais de Justice, à Figeac, boulevard Président-Wilson

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Figeac, le vingt-deux septembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré.

Il sera procédé, le VENDREDI TRENTE NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président-Wilson, devant Monsieur SAUVETRE, juge-suppléant près ledit tribunal, commis à cet effet, et, en cas d'empêchement de ce magistrat, devant Monsieur le Président du Siège, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de dame Adelaïde BRUYERE, quand vivait, sans profession, épouse du sieur Jean VERDIE, demeurant au Terral, commune de Tauriac, et de la communauté ayant existé entre ladite dame et son mari, le sieur Jean VERDIE.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1° Maître MADELMONT, notaire à Bretenoux, y demeurant ;

2° Maître ANGELVY, notaire à Cahus ;

« agissant comme mandataires « *ad litem*, chargés, suivant juge- « ment rendu par le tribunal ci- « vil de Figeac, en chambre du « conseil, le vingt-deux septembre « mil neuf cent vingt-trois, enre- « gistré, de représenter dans l'ins- « tance en partage des commu- « nauté et succession dont s'agit, « savoir : Maître MADELMONT, « Monsieur Pierre VERDIE, domi- « cilié à Tauriac, célibataire, ma- « jeur, aliéné non interdit, interné « à l'asile public de Marseille ; « et Maître ANGELVY, la demoi- « selle Berthe VERDIE, célibataire « majeure, domiciliée à Tauriac, « aliénée non interdite, internée « à l'asile de Leyme » ;

3° Monsieur Jean VERDIE, propriétaire-agriculteur, demeurant au Terral, commune de Tauriac ;

Licitants ayant Maître NUVILLE pour leur avoué.

DÉSIGNATION DES immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra : Terre, sise au lieu dit « Les Broussiers ou La Sole », sur la commune de Tauriac, tenant à route de Puybrun à Carennac, à Lasfargues, à Verdié (vendeur), à Madame Balayssac, à la mineure Ayroles et à Chapou.

Cet immeuble paraît porté au plan cadastral de la commune de Tauriac, ainsi qu'il suit :

1° Une terre, située au lieu dit : « Les Broussiers ou La Sole », commune de Tauriac, paraissant portée au plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 665 de la section C, pour une contenance de vingt-neuf ares trente centiares, deuxième classe, et un revenu de trente francs quarante-sept centimes ;

2° Une terre, située au même lieu dit, paraissant portée au plan cadastral de la commune de Tauriac sous le numéro 714 de la section C, pour une contenance de onze ares dix centiares, deuxième classe, et un revenu de onze francs cinquante-cinq centimes.

La mise à prix de ce lot sera de mille cinq cents francs, ci ..... 1.500 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra : Terre, sise au lieu dit « Teyssières », sur la commune de Tauriac, tenant à Delpit, à Hironde, à Maisonhaute et à la route.

Cet immeuble paraît porté au plan cadastral de la commune de Tauriac, ainsi qu'il suit :

Une terre, sise au lieu dit « Teyssières », commune de Tauriac, paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Tauriac sous le numéro 811, de la section C, pour une contenance de vingt-cinq ares cinquante centiares, première classe, et un revenu de trente-quatre francs soixante-huit centimes.

La mise à prix de ce lot sera de huit cents francs, ci ..... 800 fr.

TROISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra : Un enclos comprenant : maison, grange et hangar, étables, pâtus et terre labourable, sis au lieu dit « Labastende », commune de Tauriac, tenant à la route de Tauriac, au Causse de Bétaille, à Bouny, à chemin et à Rauffet.

Ces immeubles paraissent portés à la matrice cadastrale de la commune de Tauriac ainsi qu'il suit :

1° Un sol et cour, situés au lieu dit « Labastende », commune de Tauriac, paraissant portés à la matrice cadastrale de ladite commune sous le numéro 193 de la section B, sans désignation de contenance, de classe ni de revenu ;

2° Une terre, située au lieu dit « Labastende », paraissant portée à la matrice cadastrale de ladite commune de Tauriac sous le numéro 196 de la section B, pour une contenance de onze ares quatre-vingt-quinze centiares, première classe, et un revenu de quinze francs soixante-onze centimes ;

II. Une vigne sise au même lieu dit de « Labastende », commune de Tauriac, tenant à Madame Claux, Parrou, Berger et Tillet.

Cet immeuble paraît porté à la matrice cadastrale de la commune de Tauriac, ainsi qu'il suit :

Une vigne sise au lieu dit « Labastende », paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Tauriac sous le numéro 192 de la section B, pour une contenance de vingt-six ares quarante centiares, première classe, et pour un revenu de vingt-cinq francs trente-quatre centimes.

La mise à prix de ce lot sera de six mille francs, ci ..... 6.000 fr.

QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot comprendra : Une terre, sise au lieu dit « Les Barthes », commune de Tauriac, d'une contenance d'environ quatorze ares, tenant à Gineste, Bruyère, Dufau et Linares.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci ... 1.000 fr.

CINQUIÈME LOT

Le cinquième lot comprendra : 1° Un pré sis au lieu dit « dans l'Ile du Croissant », commune de Tauriac, tenant à la rivière la Dordogne, à Roine, Soulié et Lasfargues.

2° Une vigne sise au lieu dit « Pech Verrié », commune de Puybrun ; tenant à chemin, Nègrevergne, Causse, Barrade et Salesses.

Cette vigne paraît être désignée au plan cadastral de la commune de Puybrun, ainsi qu'il suit :

a) Une vigne, située au lieu dit Pech Verrié, commune de Puybrun, portée à la matrice cadastrale de ladite commune sous le numéro 226 p. de la section A, pour une contenance de huit ares vingt-cinq centiares, deuxième classe, et un revenu de cinq francs vingt-huit centimes ;

b) Une terre, sise au même lieu dit, même commune de Puybrun, paraissant portée à ladite matrice cadastrale de ladite commune sous le numéro 266 p. de la section A, pour une contenance de cinq ares soixante-quinze centiares, et un revenu de deux francs soixante-seize centimes, troisième classe ;

c) Une vigne, située au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de ladite commune de Puybrun sous le numéro 267, de la section A, pour une contenance de quatre ares, quinze centiares, deuxième classe et un revenu de deux francs soixante-six centimes ;

La mise à prix de ce lot sera de trois cent cinquante francs, ci ..... 350 fr.

SIXIÈME LOT

Le sixième lot comprendra : 1° Un pré, sis au lieu dit « Les Cavailles », commune de Tauriac, tenant à la rivière la Dordogne, à Labrousse, Bouzou, Granouillac.

2° Un pré, sis au lieu dit « Les Vidissières », commune de Tauriac, tenant à Laborie, ou ayant cause, et M. Lary.

Ce dernier immeuble paraît désigné au plan cadastral de la commune de Tauriac ainsi qu'il suit :

Une pâture, sise au lieu dit « Les Vidissières », paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Tauriac sous le numéro 310 de la section D, pour une contenance de neuf ares quarante centiares, deuxième classe, et un revenu de quatre-vingt-dix centimes.

La mise à prix de ce lot sera de trois cent dix francs, ci ..... 310 fr.

SEPTIÈME LOT

Le septième lot comprendra : Une terre, sise au lieu dit « Ruisseau de Luques », commune de Puybrun, tenant à route de Carennac à Puybrun, Thieyre, Calle et Lafage.

Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la commune de Puybrun ainsi qu'il suit :

Une terre, sise au lieu dit « Ruisseau de Luques », paraissant portée au plan cadastral de la commune de Puybrun sous le numéro 957 p., de la section B, pour une contenance de huit ares trente-cinq centiares, troisième classe et un revenu de quatre francs un centime.

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs ci ..... 200 fr.

HUITIÈME LOT

Le huitième lot comprendra : 1° Friche sise au lieu dit « Timbergue », commune de Bilhac (Corrèze) ; tenant à Lacoste, Gubert, Bruyère, Martini et Latour.

Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la commune de Bilhac (Corrèze), ainsi qu'il suit :

a) Une vigne sise au lieu dit « Timbergue », commune de Bilhac, paraissant portée à la matrice cadastrale de ladite commune sous le numéro 551 p., de la section B, pour une contenance de onze ares vingt centiares, troisième classe et un revenu de deux francs vingt-quatre centimes ;

b) Une friche sise au lieu dit « Timbergue », commune de Bilhac, paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Bilhac, sous le numéro 551 p., de la section B, pour une contenance de cinq ares soixante centiares, troisième classe et un revenu de quarante-cinq centimes ;

2° Une friche sise au lieu dit « Masdelpouch », commune de Bilhac (Corrèze) et la portion (cinq huitièmes) appartenant à feue Adelaïde Bruyère, indivisément avec son frère, François Bruyère, d'un autre immeuble en nature de friche, sise au même lieu dit du « Masdelpouch », commune de Bilhac, tenant à Doumech, Dufau, Pilaprat, Veder, Bruyère, veuve Reyt et Hirondes.

Ces immeubles paraissent portés à la matrice cadastrale de la commune de Bilhac, ainsi qu'il suit :

a) Une terre, sise au lieu dit « Masdelpouch », commune de Bilhac, paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Bilhac sous le numéro 240 p., de la section B, pour une contenance de dix ares, cinquante-cinq centiares, troisième classe, et un revenu de deux francs quatre-vingt-quinze centimes ;

b) Une bruyère, sise au lieu dit « Masdelpouch », paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Bilhac sous le numéro 240 p., de la section B, pour une contenance de neuf ares soixante centiares, troisième classe, et un revenu de soixante-dix-sept centimes ;

c) Une vigne, sise au même lieu dit de « Masdelpouch », paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Bilhac, sous le numéro 226, de la section B, pour une contenance de treize ares quatre-vingts centiares, troisième classe et un revenu de deux francs soixante-seize centimes.

La mise à prix de ce lot sera de quatre cents francs, ci ..... 400 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Tauriac et Puybrun, canton de Bretenoux, arrondissement de Figeac (Lot), et de Bilhac, canton de Beaulieu, arrondissement de Brive (Corrèze).

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en huit lots, composés de la manière ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot de	1.500 fr.
Le deuxième lot de	800 fr.
Le troisième lot de	6.000 fr.
Le quatrième lot de	1.000 fr.
Le cinquième lot de	350 fr.
Le sixième lot de	310 fr.
Le septième lot de	200 fr.
Le huitième lot de	400 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable.

Figeac, le trente-un octobre mil neuf cent vingt-trois.

L. NUVILLE,
Avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître L. NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Président-Wilson.